

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes
et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Milieux intéressés

Berne, le 15 juin 2012

**Conditions d'admission des entreprises de transport par route et dispositions pénales en droit des transports; modification de la loi sur les entreprises de transport par route et d'autres actes normatifs
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 15 juin 2012, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de lancer une procédure de consultation sur le projet cité sous rubrique auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales de l'économie, des communes, des villes et des régions de montagne ainsi qu'auprès des milieux intéressés.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position d'ici au 11 octobre 2012 en l'adressant à

Office fédéral des transports
Division Politique
3003 Berne
ou à konsultationen@bav.admin.ch

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur les transports terrestres, la Suisse applique, lors de l'admission d'entreprises de transport par route et lors de l'octroi d'autorisations d'effectuer des courses internationales par bus de ligne, des prescriptions légales équivalentes à celles appliquées dans les Etats membres de l'UE. Dans l'UE, des dispositions ont été réunies et complétées dans de nouveaux règlements. L'expérience de l'application des dispositions en vigueur montre que les adaptations des nouveaux règlements de l'UE entraînent des améliorations et des clarifications pour la Suisse. Les modifications de lois proposées par le présent projet visent à renforcer l'intégration de notre pays dans le marché européen des transports routiers.

Il y a lieu, par la même occasion, d'harmoniser les dispositions pénales des lois sur les chemins de fer sur les installations à câbles avec celles des lois sur les entreprises de transport par route et sur le transport de voyageurs.

Vous trouverez en annexe le projet de consultation et les adaptations juridiques proposées. Vous pouvez télécharger ces documents sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou commander d'autres exemplaires par courriel à info@bav.admin.ch.

Monsieur Peter König, chef suppléant de la division Politique (peter.koenig@bav.admin.ch, tél. 031 323 24 88 ou 079 592 22 08) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de consultation (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)